



L'association sportive

publié le 22/01/2024

Dans un souci de démocratisation du sport au regard du prix des licences sportives dans le monde fédéral, votre enfant pourra s'inscrire à l'association sportive, encadrée par les enseignants d'EPS.

C'est un enseignement facultatif, qui revient à 8 euros aux familles (licence annuelle) et ouvre droit à toutes les activités et tous les créneaux toute l'année.

L'objectif est triple :

- Une pratique loisir dans laquelle votre enfant pourra s'épanouir et partager du sport avec ses amis.
- Une pratique compétitive lors des rencontres avec d'autres établissements, dans laquelle votre enfant pourra performer, se dépasser et vivre de belles émotions avec son équipe.
- Une pratique formative dans laquelle votre enfant pourra devenir arbitre ou juge.

Les créneaux proposés sont :

- Tous les jours de 12h30 à 13h30 au sein de l'établissement
- Les mercredis après-midi de 13h à 16h30 quand il y a des compétitions ou sorties hors de l'ÉREA.
- Mais aussi des mercredis à la journée sur des événements promotionnels comme "100% beach" à la plage de Saint Georges de Didonne ou encore le "Raid de Boyardville".

Les sports proposés sont :

- Futsal (football en salle en 5 contre 5)
- Handball
- Step
- Musculation
- Course d'orientation